

22 mai 2015 -16:12

Le SPF Finances aide les sourds et malentendants

A partir du mardi 26 mai, le SPF Finances aide pour la première fois les sourds et malentendants à remplir leur déclaration.

Les Sourds et malentendants peuvent recevoir de l'aide pour remplir leur déclaration lors d'une de nos permanences spécialement organisées pour eux, dans 14 bureaux du SPF Finances (6 en Flandre, 5 en Wallonie et 1 à Bruxelles).

Le SPF Finances organise deux types de permanences :

- Avec interprète sur place : un demi-jour par bureau entre le 26 mai et le 5 juin
- Avec interprète à distance : un demi-jour entre le 8 et 12 juin dans chaque bureau concerné

Le Ministre des Finances, Johan Van Overtveldt, se félicite de cette action qui s'inscrit dans le cadre de l'accord gouvernemental : "Le SPF Finances mets de plus en plus l'accent sur les services aux citoyens. Il est important d'offrir à chacun un soutien approprié et de réduire les obstacles".

Plus d'informations :

http://finances.belgium.be/fr/particuliers/declaration_impot/declaration2015/aide_au_remplissage/doven_en_slechthorenden/

SPF Finances
North Galaxy
Boulevard du Roi Albert II 33/70
1030 Bruxelles
Belgique
<http://finances.belgium.be>

Florence Angelici
Porte-parole (FR) SPF Finances
+32 470 775 728
florence.angelici@minfin.fed.be

Francis Adyns
Porte-parole (NL) SPF Finances
+32 470 76 22 44
francis.adyns@minfin.fed.be